

Titre explicite de l'action

**Dispositif Soutien Aide et Lutte contre le Décrochage Scolaire (SALDS)**

Expérimentation article 34

Référent de l'action : Bourdonné Nora Conseillère Principale d'Education

Collège « Les Hauts de Blémont » 11 rue du Dauphiné 57070 Metz  
ZEP : oui  
Téléphone : 03.87.74.35.79  
Télécopie : 03.8737.17.15  
Mèl de l'école ou de l'établissement : [ce.0570127D@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0570127D@ac-nancy-metz.fr)  
Coordonnées d'une personne contact (nom, prénom, fonction, mèl) : Bourdonné Nora  
Conseillère Principale d'éducation [nora.bourdonne@ac-nancy-metz.fr](mailto:nora.bourdonne@ac-nancy-metz.fr)

Calendrier prévue de l'expérimentation ou de l'innovation

Date de début	Date de fin
Le 07 janvier 2013	Le 04 juillet 2013

Certains signaux tels que l'absentéisme, la multiplicité des problèmes de comportement ou encore la chute des notes, peuvent être interprétés comme les prémices d'un décrochage. Au lieu de travailler sur le décrochage en lui-même, ne serait-il pas plus intéressant mais surtout plus efficace de mettre en place un outil de diagnostic? Outil qui permettrait de cerner les difficultés et les points forts de chaque élève. Le but étant d'apporter une réponse concrète face à la difficulté tout en prenant en considération les impératifs liés à la gestion de classe. Le dispositif SALDS répond à certaines problématiques liées au décrochage. Il amène l'ensemble de la communauté éducative, à travers un véritable partenariat, à poser un regard différent sur la difficulté. Il permet, de proposer à chacun des solutions concrètes et un suivi durable tout au long de l'année.

**Constat à l'origine de l'action**

De nombreux élèves en difficulté sont capables par moment de bien faire. Comment alors mettre en valeur ces éléments positifs de leur scolarité sans occulter leurs difficultés ? Sachant que nous sommes en réseau ECLAIR, la priorité première pour l'établissement sera de limiter le nombre de décrochages sur les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> afin d'éviter les situations plus que problématiques rencontrées en 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>.

<p><b>Description et modalités de mise en œuvre</b></p>	<p>Les élèves concernés par le dispositif SALDS sont tous des élèves en difficultés. Difficultés pouvant être liées au travail, au comportement, à leur vie familiale ou sociale...</p> <p>Le choix de l'élève dépend du bilan fait par les enseignants. La décision finale est prise après concertation avec le P.P.</p> <p>Une fois l'élève désigné, ce dernier est sorti de cours pendant une semaine. L'expérimentation de l'année dernière menée sur un mois et un groupe d'élèves, nous a montré qu'il fallait réduire la durée et s'intéresser à l'élève de façon individuelle pour éviter les effets de groupe et une certaine stigmatisation.</p> <p>Dès lors, l'élève bénéficie d'un emploi du temps individualisé, élaboré par la CPE. A chaque heure, il est pris en charge par un intervenant différent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par l'infirmière scolaire pour travailler sur les rythmes de vie,</li> <li>- Par l'assistante sociale pour déceler d'éventuelles difficultés familiales,</li> <li>- Par les enseignants volontaires pour assurer la continuité des enseignements et repérer des difficultés scolaires,</li> <li>- Par des assistants pédagogiques ou des assistants d'éducation pour faire des devoirs ou pour jouer (le but ici est d'observer le comportement de l'élève).</li> <li>- Par la COP pour travailler sur l'orientation.</li> </ul> <p>A la fin de chaque heure, la personne encadrant l'élève remet au CPE une fiche dite de liaison où sont notés les points forts et les difficultés repérées. A la fin de la semaine la CPE dresse un bilan global de l'élève. Un suivi post dispositif est mis en place par la suite.</p> <p>Les parents sont vus en amont, et avec leur accord la procédure est lancée. Ils sont reçus à la fin de la semaine pour faire le bilan et recevoir les propositions de l'équipe éducative pour aider leur enfant.</p>
<p><b>Moyens spécifiques consacrés à l'action</b></p>	<p>Heures supplémentaires à prévoir pour les enseignants Salle spécifique pour la prise en charge de l'élève.</p>
<p><b>Nombre d'élèves et niveau(x) concernés</b></p>	<p>Essentiellement les niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (toutes classes confondues) et exceptionnellement niveau 4<sup>ème</sup>.</p> <p>Un élève par semaine au maximum.</p>
<p><b>Enseignants et disciplines de l'action</b></p>	<p>Tous les personnels sont concernés et s'impliquent dans le dispositif. D'ailleurs le dispositif est un moyen de faire travailler les personnels en équipe et ne plus se reposer uniquement sur le Professeur Principal ou la CPE en cas de difficulté.</p>
<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Association présente dans le quartier, association de la ville (type PRE), des entreprises partenaires, médiathèque, bibliothèque.</p>
<p><b>Contenu du partenariat</b></p>	<p>Ouvrir l'élève vers d'autres horizons et lui permettre de se rendre compte des possibilités qui s'offrent à lui. Mais aussi accompagner les parents dans leur démarche de suivi. Les attendus à l'extérieur étant les mêmes que ceux du collègue.</p>
<p><b>Parents</b></p>	<p>Les parents sont des éléments moteurs. Ils sont reçus pour faire le bilan des difficultés rencontrées et comprendre ce que leur enfant va faire pendant la semaine. Rien ne se fait sans leur accord et celui de l'élève. Ils sont reçus à la fin du dispositif pour comprendre d'où viennent les difficultés mais surtout sur quels points forts on peut s'appuyer. Enfin ils sont impliqués dans le suivi et ont à leur tour la charge de mettre en place certaines choses (ex suivi CMPP, rendez-vous au CIO...) selon leur volonté évidemment (rien ne saurait être imposé par l'établissement).</p>
<p><b>Freins</b></p>	<p>Difficultés à joindre certains parents. Mobiliser le personnel (question des heures supplémentaires et emploi du temps des AED).</p>
<p><b>Leviers</b></p>	<p>Amélioration du climat scolaire par l'intermédiaire de certains indicateurs de vie scolaire notamment. Amélioration des rapports avec les familles. Ouverture de l'établissement sur le tissu associatif et les entreprises qui</p>

l'entourent.

## En quoi l'action vous paraît-elle expérimentale ?

L'action paraît expérimentale car le regard posé sur l'élève est nouveau. Ce n'est plus la difficulté qui est mise en avant mais les points forts de l'élève. De plus cette expérimentation repose sur l'idée d'établir un véritable partenariat entre tous les acteurs œuvrant dans l'intérêt de l'élève et pas seulement l'école ou la famille.

## valuation

### Effets constatés

<b>Effets constatés sur les acquis des élèves (performances, attitudes, pratiques)</b>	Des attitudes qui deviennent plus sereines. Des rapports apaisés entre les élèves et les enseignants. Des élèves dont les résultats scolaires progressent doucement.
<b>Effets constatés sur les pratiques des enseignants</b>	Un regard différent sur la difficulté avec une notion de décrochage abordée de façon multidimensionnelle : <ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en compte de facteurs organisationnels (emploi du temps, organisation des enseignements entres autres),</li><li>- Facteurs relationnels dans l'interaction enseignant-élève,</li><li>- Facteurs familiaux et sociaux,</li><li>- Et enfin des facteurs internes propres aux élèves en difficulté.</li></ul> Aussi cette approche du décrochage scolaire pousse les professeurs à se questionner sur un ensemble de facteurs et pas uniquement sur l'élève. Ils doivent sans cesse interroger leurs pratiques professionnelles. D'où la mise en place de séances d'échanges de pratiques entre enseignants pour agir sur les facteurs internes du décrochage scolaire (organisation et interaction entre les individus). Mais aussi une harmonisation des pratiques lors de la prise en charge d'un élève (pédagogie différenciée, plan de classe, création de binômes, tutorat entre élèves...).
<b>Effets constatés sur le leadership et les relations professionnelles</b>	Amélioration de la qualité des échanges sur le parcours des élèves. La prise en charge en SALDS doit se faire après un bilan précis. Donc la transmission d'informations se fait par écrit, à travers un document précis. Ce qui permet de poser son avis et de faire preuve de d'objectivité. Par l'intermédiaire du professeur principal, l'équipe est informée des procédures à suivre et des progrès de l'élève d'où un apaisement des tensions liés à la gestion des élèves difficiles.
<b>Effets constatés sur l'école / l'établissement</b>	Apaisement du climat avec une diminution des exclusions de classe, des exclusions de l'établissement. Structure qui devient un point de repère pour les enseignants, les parents et les élèves en difficulté.
<b>Effets constatés plus généralement sur l'environnement</b>	.

### Quel est le protocole d'évaluation (interne ou externe) ?

Evaluation au travers des indicateurs de vie scolaire et au travers du suivi de progression des élèves concernés (notes, parcours...).

Evaluation à travers un questionnaire à destination des enseignants et des parents concernés.

### Une réussite à communiquer à l'extérieur ce serait :

Un élève de 5<sup>ème</sup> en rupture totale avec l'école et son père. Après cette semaine en dispositif SALDS, mise en place de tout un accompagnement avec la famille. Depuis cet élève investit sa

scolarité de façon régulière et sérieuse et voit son père toutes les deux semaines.

## évaluation de l'

<b>Mise en œuvre de l'action</b>	par une équipe élargie : interdisciplinaire et/ou inter catégorielle.
<b>Pilotage de l'action</b>	- un chef d'établissement en concertation avec les chefs de projets et/ou le conseil pédagogique,
<b>Typologie de l'évaluation de l'action</b>	- sur les élèves (satisfaction, acquisition, compétence...) - sur le parcours des élèves (insertion suite à l'action etc.) - sur la coopération avec les partenaires du système éducatif (parents etc.) - sur l'organisation de l'établissement, l'impact sur son image
<b>Typologie des modalités d'évaluation de l'action</b>	- une évaluation interne intégrant l'analyse des acquis des élèves - une évaluation interne ET externe
<b>Typologie de l'accompagnement. Qui est accompagné ?</b>	- l'équipe
<b>Typologie de l'accompagnement. Qui accompagne ?</b>	- un chef d'établissement
<b>Typologie de l'accompagnement. Quel type d'accompagnement ?</b>	- évaluation (du contenu, des pratiques, des dispositifs organisationnels, etc.) - élaboration de ressources
<b>Liens avec la recherche. Sur quelle thématique ?</b>	- les mécanismes cognitifs de la réussite scolaire - la violence scolaire et les élèves à risques - l'amélioration de l'école et le travail enseignant

### Thématique :

<b>SOCLE COMMUN ET PERSONNALISATION DES PARCOURS</b>	
Evaluation des élèves	1.5
Aide individualisée (aide personnalisée, accompagnement éducatif)	1.8
Prévention du décrochage scolaire	1.9
<b>VIE SCOLAIRE, ETABLISSEMENTS ET PARTENARIATS EDUCATIFS</b>	
Relations avec les parents	3.4
Réponse aux besoins éducatifs particuliers des élèves	3.5
Climat dans l'établissement (absentéisme, tenue de classe, prévention des violences et discriminations, bien-être des élèves, égalité filles-garçons)	3.6
Organisation de la « vie scolaire » ( <i>préfet des études...</i> )	3.7

### Mots-clés :

STRUCTURES	MODALITES DISPOSITIFS	THEMES	CHAMPS DISCIPLINAIRES
Collège ZEP-RAR-REP	Dispositifs relais Individualisation Partenariat	Citoyenneté, civisme Comportements de rupture Difficulté scolaire (dont lutte contre le décrochage) Parents, Ecole	Interdisciplinarité Vie sociale et professionnelle

		Vie scolaire	
--	--	--------------	--